



COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS de la semaine n° 41 du 10/10/2017

EVOLUTION DES TENEURS EN HUMIDITE DU MAIS GRAIN

La période du 29 septembre au 6 octobre a vu le retour de la pluie. Ces averses sous des températures normales pour la saison, n'ont cependant pas entravé la baisse régulière des teneurs en humidité du grain. Les maïs ont pu accumuler durant cette période 55,6 degrés jours en base 6 ce qui selon les tables d'Arvalis permettrait une perte de 2,2 à 3,2 pt d'humidité.

Pour les semis d'avril, les variétés précoces (Es Albatros, Es Crossman, Es Météorit, NK Falkone, Kalientes, LG30215, Ricardinio, Rs Rutheo, Sunshinos) sont passées de 33,2 % à 30,8 % d'humidité en moyenne de 17 sites.

En variétés précoces, sept parcelles (Baudour, Couthuin, Mont St Guibert, Rebecq, Sirault, Thorembais et Waremme) semées avant le 26 avril, sont déjà passées sous les 30% d'humidité. Parmi celles-ci, les sites de Sirault (semis 8 avril) et Baudour (semis 11 avril), caractérisés par des sols légers, ont bénéficié des plus fortes baisses depuis la semaine précédente (- 5 pt). Ils atteignent actuellement des humidités proches des 25-26%.

Pour les variétés un peu plus tardives et plus fréquemment valorisées en grain humide (Agropolis, LG31276, Millesim, P8134,...), ces teneurs sont passées de 35,4 % à 33,2 % en moyenne.

Depuis la semaine précédente, la perte d'humidité des variétés demi-précoces (-2,3%) est un peu moins importante que celle des variétés précoces (-2,7 %).

L'état sanitaire des maïs reste bon pour les variétés recommandées.

Les récoltes sous forme de maïs grain humide ou épis broyés se poursuivent.

Régions agricoles	Teneurs en humidité du grain			
	Variétés précoces à sécher		Variétés habituellement utilisées en grain humide	
	Sem 40 2017	Sem 40 2016	Sem 40 2017	Sem 40 2016
Région limoneuse et sablo-limoneuse ouest (Ath, Baudour, Ellezelles, Sirault, Naast,	27 à 34%	26 à 33%	29 à 36%	28 à 36%

Villerot)				
Région sablo-limoneuse centre (Corroy-le-Grand, Ittre, Lillois, Mont St Guibert)	29 à 34%	26 à 33%	31 à 37%	28 à 35%
Région limoneuse centre (Beauvechain, Bothey, Ernage, Folx-les-Caves, Rebecq, Sombreffe, Thorembois)	28 à 35%	27 à 34%	30 à 36%	29 à 36%
Région limoneuse Est, Nord Région herbagère (Antheit, Couthuin, Eben-Emael et Waremmes)	26,5 à 33%	26 à 34%	30 à 36%	28 à 35%

Ces données peuvent être consultées dès le mercredi sur le site du www.centre-pilote-mais.be

Communiqué de la Cellule vulgarisation du Centre pilote maïs
Mardi 10 octobre 2017